RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
078-217806405-20260610-1187821-DE
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le : 16/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix juin à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le quatre juin, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 30
M. Pascal Thévenot, M. Damien Metzlé, Mme Elodie Simoes, M. Fréderic Hucheloup, Mme Johanne Ledanseur, M. François Brunet, Mme Michèle Ménez, M. Pierre Testu, Mme Josette Marchais, M. Jean-Pierre Conrié, M. Michel Bucheton, M. Philippe Ferret, Mme Muriel Garat, M. Denis Corman, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Olivier Poneau, M. Marouen Touibi, Mme Christine de Barros, Mme Adeline Nonis, M. Zsolt Mathé, Mme Maeva Taupenas, M. Emmanuel Augy, M. Eric Tardif, M. Jamel Dekali, Mme Sarah Hamdi, M. Stéphane Brousse, Mme Sabine Gairin-Calvo, M. Pierre Fernandes da Costa.

Ont donné procuration : 5
Mme Magali Lamir à M. Damien Metzlé, M. Bruno Drevon à M. Zsolt Mathé, Mme Nathalie Brar-Chauveau à Mme Michèle Ménez, Mme Pauline Cussac à M. Pierre Testu, Mme Valérie Pécresse à M. Pascal Thévenot.

Absents non représentés : 0

Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° DEL-26-06-10-11

Objet : Nouvel Espace Jeunesse - Modification d'une Autorisation de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP).

Pour toute correspondance :
M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex
Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 •relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr
www.velizy-villacoublay.fr

Délibération n° DEL-26-06-10-11

Objet : Nouvel Espace Jeunesse - Modification d'une Autorisation de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes,

VU sa délibération n° DEL-24-12-18-03 en date du 18 décembre 2024 approuvant, sur la base de montants prévisionnels, la création de l'autorisation de programme n°2025NESPJ relative à la construction d'un nouvel espace jeunesse à Vélizy Villacoublay et l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement,

VU sa délibération n° DEL-25-12-17-01 en date du 17 décembre 2025 approuvant la modification de l'autorisation de programme n° 2025NESPJ relative à la construction d'un nouvel espace jeunesse à Vélizy Villacoublay et l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources, réunie en séance le 01 juin 2026.

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Solidarités - Qualité de vie, réunie en séance le 01 juin 2026

CONSIDÉRANT que lors de sa séance du 18 décembre 2024, le Conseil municipal a approuvé, sur la base de montants prévisionnels, la création de l'autorisation de programme n° 2025NESPJ relative à la construction d'un nouvel espace jeunesse à Vélizy-Villacoublay et l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement,

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2025, afin de prendre en compte le montant des marchés attribués, l'autorisation de programme et l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement ont été modifiés comme indiqué ci-dessous :

Autorisation de Programme (AP)				**Répartition des Crédits de Paiement (CP) en €**		
Numéro	Objet	Millésime	**Montant total en €**	**2025**	**2026**	**2027**
2025NESPJ	Construction nouvel espace jeunesse	2025	7 500 000,00	220 000,00	3 600 000,00	3 680 000,00

CONSIDÉRANT que les crédits de paiements inscrits en 2025 à hauteur de 220 000 € correspondaient au montant de l'avance du marché de construction du nouvel espace jeunesse et que celle-ci n'a finalement pas été sollicitée par la société titulaire du lot gros œuvre,

CONSIDÉRANT qu'il convient donc de modifier l'autorisation de programme et l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement afin de réintégrer les crédits non utilisés sur les exercices 2026 et 2027,

Délibération n° DEL-26-06-10-11

Objet : Nouvel Espace Jeunesse - Modification d'une Autorisation de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP).

ENTENDU l'exposé de M. Jean-Pierre Conrié, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 31 voix - Abstentions : 4 voix, Eric Tardif, Jamel Dekali, Sarah Hamdi, Stéphane Brousse).

APPROUVE la modification de l'autorisation de programme n°2025NESPJ relative à la construction d'un nouvel espace jeunesse à Vélizy-Villacoublay comme suit :

Autorisation de Programme (AP)				**Répartition des Crédits de Paiement (CP) en €**		
Numéro	Objet	Millésime	**Montant total en €**	**2025**	**2026**	**2027**
2025NESPJ	Construction Nouvel Espace Jeunesse	2025	7 500 000,00	0,00	3 600 000,00	3 900 000,00

APPROUVE le nouvel échéancier prévisionnel des crédits de paiement comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré en séance le 10 juin 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Johanne Ledanseur
5ème Adjointe au Maire
Secrétaire de séance

Pascal Thévenot
Maire